

ACTION URGENTE

ARABIE SAOUDITE. DEUX DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS EN PROCÈS

Deux cofondateurs d'une organisation saoudienne de défense des droits humains sont jugés devant le tribunal antiterroriste pour des accusations liées à leur travail en faveur des droits humains. Leur prochaine audience est prévue pour le 27 décembre. S'ils sont emprisonnés, ils seront considérés comme des prisonniers d'opinion.

Le 30 octobre, **Mohammed al Otaibi** et **Abdullah al Attawi**, tous deux défenseurs des droits humains et cofondateurs de l'Union pour les droits de l'homme, une organisation saoudienne de défense des droits humains, ont comparu devant le Tribunal pénal spécial de Riyadh, la capitale. Les deux hommes ont été accusés, entre autres chefs d'accusation, d'avoir « participé à la création d'une organisation et annoncé de la création de cette dernière avant d'en avoir obtenu l'autorisation », d'avoir « divisé l'unité nationale, propagé le désordre et provoqué l'opinion publique par la préparation, la rédaction et la publication de déclarations portant préjudice à la réputation du Royaume et de ses institutions judiciaires et chargées de la sécurité », et d'avoir « publié des informations concernant leurs interrogatoires bien qu'ils se soient engagés par écrit à ne pas le faire ».

Mohammed al Otaibi a également été accusé d'avoir « publié et repris des tweets insultants envers le Royaume, le dirigeant et les pays arabes », d'avoir « monté des organisations internationales contre le Royaume », d'avoir « adopté le projet monarchique constitutionnel », d'avoir « accordé deux interviews aux médias » et d'avoir « incité le peuple à manifester ».

Mohammed al Otaibi, Abdullah al Attawi et deux autres hommes ont été convoqués pour être interrogés en avril 2013 après avoir officiellement informé les autorités de la création de l'Union pour les droits de l'homme et demandé une licence. Le Bureau des enquêtes et des poursuites judiciaires a convoqué les quatre hommes pour les interroger et ils ont dû s'engager par écrit à dissoudre l'organisation. Cependant, le Bureau des enquêtes et des poursuites judiciaires a accusé Mohammed al Otaibi et Abdullah al Attawi d'avoir repris leurs activités militantes et a porté cette affaire les concernant devant le Tribunal pénal spécial, un tribunal antiterroriste créé pour traiter les infractions liées à la sécurité.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en arabe ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités à abandonner toutes les charges retenues contre Mohammed al Otaibi et Abdullah al Attawi et à classer l'affaire les concernant, car ils sont jugés uniquement pour avoir exercé pacifiquement leurs droits aux libertés d'expression, d'association et de réunion ;
- engagez-les à cesser de harceler et d'intimider les défenseurs des droits humains et à garantir un environnement dans lequel ils peuvent travailler sans craindre de représailles ;
- demandez-leur de reconnaître explicitement la légitimité des défenseurs des droits humains, de faciliter et de soutenir publiquement leur travail, tout en saluant leur contribution à l'avancement des droits humains.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 16 DÉCEMBRE 2016 À :

Roi d'Arabie saoudite et Premier ministre

His Majesty Salman bin Abdul Aziz Al Saud

The Custodian of the two Holy Mosques

Office of His Majesty the King

Royal Court, Riyadh

Arabie saoudite

Fax (par l'intermédiaire du ministère de l'Intérieur) :

+966 11 403 3125 (merci de vous montrer

persévérant)

Twitter : @KingSalman

Formule d'appel : Your Majesty, / Sire, (Votre Majesté, dans le corps du texte)

Ministre de l'Intérieur

His Royal Highness Mohammed bin Naif bin Abdul

Aziz Al Saud

Minister of Interior

Ministry of the Interior, P.O. Box 2933, Airport

Road, Riyadh 11134

Arabie saoudite

Fax : +966 11 403 3125

Twitter : @M_Naif_Alsaud

Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur

le Ministre,

Copies à :

Ministre de la Justice

His Excellency Dr Walid bin Mohammed bin

Saleh Al-Samaani

Ministry of Justice, PO Box 7775

University Street, Riyadh 11137

Arabie saoudite

Fax : +966 11 401 1741 / 402 031

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Arabie saoudite dans votre pays Insérez les adresses ci-dessous :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number Email address Salutation .

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

ARABIE SAOUDITE. DEUX DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS EN PROCÈS

COMPLÉMENT D'INFORMATION

En mars 2013, Abdullah Modhi al Attawi, Mohammed Aeid al Otaibi, Abdullah Faisal al Harbi et Mohammed Abdullah al Otaibi ont fondé une organisation indépendante de défense des droits humains : l'Union pour les droits de l'homme. Les principes fondateurs de l'ONG citent comme objectifs « diffuser et défendre la culture des droits humains, faire appliquer ses principes et valeurs et promouvoir la Déclaration universelle des Droits de l'Homme » et « renforcer le rôle des femmes dans la participation à la politique et dans les activités sociales, conformément à la charia (loi islamique) ». L'organisation vise également à « abolir la peine de mort » et à « atteindre ses objectifs par tous les moyens légaux et moralement légitimes en ayant recours à la justice si nécessaire et en faisant appliquer l'État de droit ».

Tous les membres fondateurs de l'organisation sont des militants de longue date. Mohammed Abdullah al Otaibi, éminent défenseur des droits humains, et Khaled al Omair, également défenseur des droits humains et prisonnier d'opinion, ont été arrêtés le 1^{er} janvier 2009 après avoir participé à l'organisation d'une manifestation contre la campagne militaire israélienne « Opération Plomb durci » contre la bande de Gaza. Le 15 mai 2011, Mohammed Abdullah al Otaibi a été déclaré coupable et condamné à trois ans d'emprisonnement et à une interdiction de voyager subséquente de cinq ans. Il a finalement été libéré le 10 juin 2012, mais son interdiction de voyager est toujours d'actualité. Les trois autres membres fondateurs sont des militants écologistes et des droits humains de longue date. Ils ont eux aussi déjà été détenus pour leur militantisme. L'un d'entre eux était un agent des forces de sécurité dans une unité antiterroriste saoudienne. Il a démissionné en raison de pratiques des forces de sécurité qu'il considérait comme inhumaines. Le 3 avril 2013, les quatre hommes ont informé officiellement les autorités saoudiennes de la création de leur organisation et ont demandé une licence. Ils n'ont eu aucune réponse de la part des autorités avant le 28 avril, lorsque le Bureau des enquêtes et des poursuites judiciaires de Riyadh les a convoqués pour les interroger à propos de la création et de la promotion sans permission d'une organisation non autorisée. Les interrogatoires ont pris fin lorsque les quatre membres fondateurs se sont engagés par écrit à dissoudre leur organisation.

D'après l'acte d'accusation qui leur a été présenté le 30 octobre 2016, le Bureau des enquêtes et des poursuites judiciaires a continué de surveiller les activités des quatre hommes et a découvert que Mohammed Abdullah al Otaibi et Abdullah Modhi al Attawi avaient repris leurs activités de militants. Mohammed al Otaibi a en plus été accusé d'avoir enfreint son engagement, notamment en participant à des réunions de soutien à l'Association saoudienne des droits civils et politiques (ACPRA) – une autre ONG forcée de cesser ses activités en 2013 – et en signant des déclarations en soutien à ses membres fondateurs, qui ont tous été condamnés à des peines de prison ; en accordant deux interviews aux médias au cours desquelles il a parlé de questions liées aux droits humains ; en rédigeant des rapports sur des sujets tels que le harcèlement des militants saoudiens des droits humains ; et en écrivant des tweets considérés comme offensants envers les dirigeants et l'État. Mohammed al Otaibi a ensuite été convoqué une nouvelle fois par le Bureau des enquêtes et des poursuites judiciaires pour être interrogé et, en mai 2014, il a dû de nouveau s'engager par écrit à s'abstenir de parler aux médias et à arrêter d'écrire sur les réseaux sociaux. Bien qu'il ait entièrement cessé ses activités militantes, il a été convoqué devant le tribunal le 30 octobre 2016.

Depuis 2012, les autorités saoudiennes prennent systématiquement pour cible les militants de la société civile et les défenseurs des droits humains et utilisent aussi bien les tribunaux que d'autres mesures administratives telles que des interdictions de voyager afin de les harceler, de les intimider et d'entraver leur travail de défense des droits humains. Début 2014, la plupart des défenseurs des droits humains influents et indépendants d'Arabie saoudite étaient en prison ou réduits au silence, ou avaient fui le pays.

La répression systématique des défenseurs des droits humains et des militants s'inscrit dans le cadre d'une vaste campagne menée par le gouvernement pour réduire au silence ses détracteurs afin de les empêcher de révéler, directement ou indirectement, les violations des droits humains commises par ses représentants.

Noms : Mohammed al Otaibi et Abdullah al Attawi
Hommes

AU 250/16, MDE 23/5098/2016, 4 novembre 2016

AMNESTY
INTERNATIONAL



AMNESTY
INTERNATIONAL

